

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>MAIRIE de BOTANS</b> 90400</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Tél : 03 84 21 54 12 <a href="mailto:secretariat@mairie-botans.com">secretariat@mairie-botans.com</a></p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Conseil Municipal</b> <b>Du 8 avril 2022</b> <b>à 20h00</b></p>
---	---	---

**Présents** : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Hélène MARTIN - Bénédicte PIGUET  
MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Alex THOMAS - Denis WEISS

**Absent ayant donné procuration** : M. Mohamed KADOURI à Mme Marie-Laure FRIEZ

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène MARTIN

### **Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022**

La lecture du compte rendu de la réunion du 21 février 2022 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

### **Attribution des subventions aux associations locales**

La politique de la Municipalité est d'aider les associations de la Commune de Botans et les associations locales apportant une aide à ses habitants.

Ainsi, Madame le Maire propose :

- D'accorder une subvention de 50 € à l'association locale « P'tits Coups Deux mains » dont le but est d'aider le fonctionnement des écoles fréquentées par les enfants de la Commune.
- D'accorder une subvention aux associations de la Commune de Botans :
  - 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan »
  - 100 € à l'association de chasse de Botans
- D'allouer une subvention de 400 € à l'association «30 millions d'amis» dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.

Madame le Maire précise que cette année, la subvention accordée à l'association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, Sévenans est attribuée par le biais du syndicat intercommunal des bâtiments intercommunaux dont la Commune de Botans fait partie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € à l'association locale « P'tits Coups Deux mains »
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan » et une subvention de 100 € à l'association de chasse de Botans.
- **PREVOIT** d'allouer une subvention de 400 € à l'association « 30 millions d'amis » dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

## Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire présente le compte de gestion communal 2021 dressé par Monsieur le Trésorier, dont les écritures peuvent être récapitulées comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	158 804,36	301 260,01	460 064,37
Titres de recettes émis (b)	77 285,56	174 424,57	251 710,13
Réduction de titres (c)	0,00	225,42	225,42
Recettes nettes (d = b-c)	<b>77 285,56</b>	<b>174 199,15</b>	<b>251 484,71</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	158 804,36	272 445,53	431 249,89
Mandats émis (f)	110 593,38	148 020,46	258 613,84
Annulations de mandats (g)	0,00	2 346,63	2 346,63
Dépenses nettes (h = f-g)	<b>110 593,38</b>	<b>145 673,83</b>	<b>256 267,21</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent (d-h)		<b>28 525,32</b>	
Déficit (h-d)	<b>33 307,82</b>		<b>4 782,50</b>

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2021 tel que présenté.

## Approbation du compte administratif 2021

Monsieur Frédéric BLANC, premier adjoint, présente le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	145 673.83	174 199.15
	Section d'Investissement	110 593.38	77 285.56
Report de l'exercice 2020	Report en Section de Fonctionnement (002)		136 246.81
	Report en Section d'Investissement (001)		33 055.29
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>256 267.21</b>	<b>420 786.81</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de Fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'Investissement	12 234.00	17 112.93
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022</b>	<b>12 234.00</b>	<b>17 112.93</b>
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	145 673.83	310 445.96
	Section d'Investissement	122 827.38	127 453.78
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>268 501.21</b>	<b>437 899.74</b>

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel que présenté.

### **Report et affectation des résultats 2021**

Madame le Maire présente le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et propose de l'affecter au budget 2022 de la manière suivante :

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Résultat de l'exercice 2021	+ 28 525.32 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 136 246.81 €
<b>RÉSULTAT À AFFECTER</b>	<b>+ 164 772.13 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 252.53 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>252.53 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>+ 164 772.13 €</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	252.53 €
2) Report en fonctionnement R002	+ 164 519.60 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de financer le déficit d'investissement 2021 par l'excédent de fonctionnement 2021 pour un montant de 252,53 €
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2022 :
  - Section investissement (excédent de fonctionnement capitalisé 1068) : 252.53 €
  - Section Fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté 002) : 164 519,60 €

### **Vote des taux d'imposition 2022**

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Taxe d'habitation : 7,87 % (taux figé depuis 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,30 %

La commune ne perçoit plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires.

Pour 2022, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti : 24,72 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## Vote du budget primitif 2022

Madame le Maire présente le budget 2022 de la commune, aboutissant à un équilibre en investissement et en fonctionnement, qui se traduit comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €
011	charges générales	88 360.31 €
012	charges personnels	45 302.00 €
014	Atténuation de produits (fpic)	1 500.00 €
65	autres charges de gestion courante	65 993.00 €
66	charges financières	0.00 €
67	charges exceptionnelles	0.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>203 155.31 €</b>
042	<i>Amortissements biens, stocks</i>	<i>2 685.63 €</i>
023	<i>Virement section Investissement</i>	<i>142 823.29 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>348 664.23 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
013	atténuation de charges	0.00 €
70	Comptes de produits	12 072.33 €
73	impôts et taxes	154 498.24 €
74	dotations, participation, subvention	4 917.00 €
75	autres produits gestion courante	7 600.00 €
76	produits financiers	0.00 €
77	produits exceptionnels	5 057.06 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>184 144.63 €</b>
42	<i>Opération d'ordre</i>	<i>0.00 €</i>
002	<i>excédent fonctionnement reporté</i>	<i>164 519.60 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>348 664.23 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	14 680,00 €
21	Immobilisations corporelles	77 107,16 €
23	Immobilisations en cours	76 002,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>167 789,16 €</b>
001	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	<i>252,53 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>168 041,69 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 367,53 €
13	Subventions d'investissement	17 165,24 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>22 532,77 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	2 685,63 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	142 823,29 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 041,69 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le budget primitif 2022 tel que présenté.

### **Remplacement des tables de la Salle des fêtes : demande de subvention**

Les tables de la salle des fêtes sont vétustes, Madame le Maire propose de les remplacer.

La société INSTALL'NORD a transmis deux devis pour deux modèles différents de tables, comprenant : 17 tables et 4 tables plus petites, 1 chariot de transport et le forfait livraison/montage.

- 1<sup>er</sup> devis : 3 232,84 € HT, tables chopin
- 2<sup>ème</sup> devis : 6 865,65 € HT, tables plume

Madame le Maire propose de :

- choisir les tables chopin qui sont plus légères,
- solliciter une aide financière auprès de Grand Belfort Communauté d'agglomération dans le cadre du fonds d'aide aux communes,
- valider le plan de financement suivant :

COUT DU PROJET		PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL		
H.T.	3 232,84 €	Fonds propres	1 616,42 €	50%
T.T.C.	3 879,41 €	Grand Belfort Communauté d'agglomération (fonds d'aide aux communes)	1 616,42 €	50%
Montant de l'autofinancement		1 939,70 €	T.T.C.	

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le projet tel que présenté.
- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 3 232,84 € H.T. (soit 3 879,41 € T.T.C.).
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de GRAND BELFORT de 50 % du montant H.T. soit 1 616,42 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- **PREVOIT** une réalisation pour juillet 2022

**DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2022.

## Questions et Informations diverses

### Demands d'Urbanisme

---

Dépôt d'une déclaration préalable pour un changement de tuiles au 10 rue de Dorans.

Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 3 rue de la Bouloye.

### Vestiaire Employé communal

---

La Municipalité remercie le responsable de l'entreprise DEBONI qui a offert à la Commune de Botans un vestiaire pour l'employé communal.

### Réunion COFOR

---

Mercredi 6 avril, une conférence de la COFOR et de l'ONF a eu lieu à la Salle des Fêtes de Botans sur le thème du changement climatique.

La séance est levée à 21h15

Fait à BOTANS, le 19/04/ 2022.

Madame le Maire,

Marie Laure FRIEZ

